



Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets

Montréal, le 16 juillet 2012

Madame Renée Poliquin
Coordonnatrice du secrétariat de la commission
Projet d'agrandissement du LET à Drummondville (secteur Saint-Nicéphore)
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

Objet : Réponse du FCQGED sur les besoins en élimination

Madame Poliquin,

Voici notre réponse suite à la question du commissaire Longpré concernant nos commentaires sur les besoins en élimination au Québec que l'on retrouve dans l'étude d'impact de Waste Management. Nous avons effectivement écrit dans notre mémoire que la compagnie triturait les chiffres. Voici pourquoi :

Une assimilation trompeuse

Présenter les quantités globales de matières résiduelles éliminées au Québec pour justifier les capacités requises en enfouissement induit les gens en erreur.

Si effectivement le Québec a produit 810 kg de matières résiduelles par habitant en 2008, cela n'implique pas que l'ensemble de cette quantité ait été envoyé à l'enfouissement. Selon le dernier bilan de RECYC-QUÉBEC, seulement 82 % des matières résiduelles générées en 2008 ont été acheminées dans des lieux d'enfouissement technique. Le reste ayant été transporté dans d'autres types de lieux d'élimination.

Waste Management considère que dans la justification de ses besoins au cours des années à venir, la totalité des matières résiduelles éliminées sera enfouie dans des LET alors que dans les faits, seulement quatre cinquièmes le seront.

.../2

La provenance réelle des matières résiduelles non prise en compte

Nous considérons que le promoteur aurait dû prendre davantage en considération l'origine des matières résiduelles acheminées à son lieu d'enfouissement. L'évolution des besoins d'enfouissement ne sera effectivement pas la même si les matières résiduelles destinées à l'élimination proviennent d'un secteur de production donné ou d'un autre.

Selon le promoteur, plus de 60 % des déchets enfouis au LET de Drummondville en 2008 provenaient de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM). Le promoteur précise également à la page 8 du document PR5.1 que :

« la majorité du tonnage reçu du territoire de la CMM provient de la clientèle industrielle, commerciale et institutionnelle (ICI) de WM et n'est donc pas affectée par les orientations de la CMM ou de ses municipalités; »

Si effectivement la majorité du tonnage reçu au LET de Drummondville provient de clients issus des ICI, est-il rigoureux de déterminer intégralement les besoins futurs de la compagnie uniquement en fonction des projections démographiques?

Les taux de récupération chez les ICI, depuis que les bilans de RECYC-QUÉBEC existent, sont demeurés sensiblement constants, soit autour de 50%. Quels impacts les bannissements de l'élimination du bois et de la matière organique auront-ils directement sur ce secteur qui constituerait la principale clientèle du LET de Drummondville ? De plus, nous ne connaissons pas encore les effets sur les ICI de l'application des redevances à l'élimination.

Nous pensons que ces éléments auront une influence directe sur la production de matières résiduelles issues des ICI et destinées à l'élimination. Cela aurait dû être pris en considération dans l'estimation des besoins en élimination étayée par le promoteur.

L'impact du bannissement de l'élimination des matières organiques occulté

Dans une réponse formulée suite à une question du MDDEP sur l'impact que pourrait avoir le bannissement des matières putrescibles de l'élimination, on comprend que le promoteur ne prend pas en considération ses impacts potentiels dans son élaboration des calculs sur les besoins en élimination (PR5.1, page 2).

« En ce qui concerne l'objectif de bannissement de l'élimination des matières putrescibles en 2020, les modalités d'application de ce bannissement ne sont pas encore connues, ce qui rend hasardeux l'estimation de son impact sur le taux d'élimination. »

Or, selon RECYC-QUÉBEC, les matières organiques représentent 44 % des résidus générés par les ménages québécois.¹ Une grande quantité est également produite par les ICI, mais elle est difficilement quantifiable, toujours selon la société d'État.

.../3

¹ Les matières organiques, fiches informatives, RECYC-QUÉBEC, février 2010.

Écarter volontairement l'impact d'une telle donnée dans le calcul des besoins futurs en élimination est selon nous inacceptable. Minimalement, le promoteur aurait pu présenter divers scénarios prenant en considération le détournement de l'élimination de cette matière résiduelle en particulier, ce qui inclut les boues municipales.

Des données manquantes

Si les scénarios sur les besoins futurs en élimination semblent favoriser le promoteur, il en va tout autant pour les capacités d'élimination résiduelles des lieux d'enfouissement pouvant également desservir la clientèle de Waste Management. Rappelons simplement que le LET de Saint-Étienne-des-Grès ne figure pas dans l'étude d'impact du promoteur alors que la ville de Sherbrooke y achemine ses matières résiduelles. Incidemment, cette entente prend fin en 2013, Sherbrooke disposant alors de ses propres infrastructures d'élimination.

Cette information est selon nous essentielle afin d'avoir un portrait exact de l'état de la situation de l'élimination dans la région. Elle confirme qu'il existe à très court terme une solution de rechange si le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique de Drummondville (secteur Saint-Nicéphore) par Waste Management n'était pas autorisé.

En espérant le tout à votre satisfaction, veuillez agréer, Madame Poliquin, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Karel Ménard
Directeur général